

APPEL À PARTICIPATION 2022

MAI à vélo



Des idées d'actions ou d'événements
autour du vélo ?

Participez à mai à vélo !



Soumettez vos projets
du 10 février
au 21 mars 2022 sur
maivelo.agglo-larochelle.fr



Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

MAI à vélo

APPEL À PARTICIPATION 2022 du 10 février au 21 mars

Le secteur du transport produit 27 % du total des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire rochelais. C'est un consommateur vorace en énergie fossile. Réduire nos émissions carbone est un enjeu fort du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone ; un défi de taille qui passe par la prise de conscience de l'impact engendré par notre manière de nous déplacer et l'accompagnement des changements de comportements de chacun vis à vis de la mobilité.

L'Agglomération s'est posé comme objectif d'augmenter la pratique du vélo (doubler la part modale dédiée au vélo de 7 % à 14 % d'ici 2030), une ambition qu'il nous faut partager amplement.

Au-delà de l'amélioration progressive des services et infrastructures, la (re)mise en selle passe par la transmission d'une culture vélo que nous souhaitons promouvoir sur notre territoire.

Pour cela, nous proposons aux acteurs du territoire de *s'inscrire dans l'opération nationale « Mai à Vélo »*, qui fédère durant tout le mois de mai des animations et des actions autour du vélo.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle lance un appel à participation afin de rassembler les initiatives et inciter d'autres organisations publiques ou privées à proposer de nouveaux événements cyclables.





A qui s'adresse l'appel à participation ?

L'appel à participation s'adresse à **tous types d'acteurs** (structures privées ou publiques, collectivités, établissements scolaires, centre sociaux, EHPAD, associations, ou particuliers), pour des actions menées sur une ou plusieurs des 28 communes de l'agglomération rochelaise, entre le 1er et le 31 mai 2022.

Pour quelles actions ?

Les actions pourront revêtir de **multiples formes** (échanges, conférences, projections, animations, parcours ou randonnées vélo, spectacles, expositions, journée sans voiture...) et seront à destination du grand public (pas d'événement privé).

À quels critères doivent répondre les projets ?

L'agglomération souhaite inciter la création d'événements festifs et rassembleurs qui participent à :

- La sensibilisation autour des **bienfaits du vélo** au quotidien (santé, budget, temps, et environnement) et la valorisation des initiatives existantes sur le territoire,
- L'incitation à la **(re)découverte du vélo** sous toutes ses formes (loisirs, domicile-travail, sports, vacances, courses et achats du quotidien)
- La dynamique locale d'une « **culture vélo** » qui pérennise les pratiques quotidiennes,

Une attention particulière sera accordée aux initiatives qui incitent ou favorisent **le passage à l'action** vers un usage plus fréquent du vélo, pour contribuer aux changements d'habitudes de déplacement. Les événements devront être les plus éco-responsables possibles.

Ne sont pas concernées les actions à vocation commerciale, qui font la promotion d'une marque.

Quel soutien de l'Agglomération de La Rochelle ?

Les projets répondant aux critères définis plus haut pourront bénéficier de l'accompagnement suivant :

- **Une communication globale** portée par l'Agglomération qui mettra en lumière les initiatives (un programme généralisé, des kits « Mai à Vélo » personnalisables par les participants),
- **Une aide au montage des projets** via :
 - La mise en réseau avec des acteurs locaux
 - La mise à disposition d'outils de sensibilisation à la mobilité douce

En complément des actions proposées, le **cofinancement éventuel de prestations d'animations** (parmi une liste proposée par l'Agglomération ou sur suggestion). Les financements seront réalisés au regard des fonds disponibles, des critères de sélection présentés plus haut, et du nombre estimatif de participants (l'aide au montage de projet peut être réalisée tout au long de l'appel à projet, n'hésitez pas à nous contacter pour échanger).

Comment participer ?

Remplir la « Fiche événement – Mai à Vélo 2022 » téléchargeable via ce lien et l'envoyer à l'adresse suivante maiavelo@agglo-larochelle.fr au plus tard le 21 mars 2022.

La direction Mobilité Transports de l'Agglomération se tient à votre disposition tout au long de l'appel à projet pour vous aider à la mise en place des projets.

Sous quelles conditions ?

Les porteurs de projet s'engagent à :

- Apposer sur tous leurs supports de communication le logo de l'Agglomération de La Rochelle, ainsi que celui du programme Certificat d'Economie d'Energie Agremob, qui leurs seront fournis,
- Avertir l'Agglomération de toutes modifications du programme,
- Remettre à la direction Mobilités Transports un bilan de leurs actions, qui indiquera notamment le nombre de participants ainsi que les retours qualitatifs, dans les 2 mois après la réalisation de leur événement. L'Agglomération se réserve ensuite le droit de communiquer sur ces bilans de façon plus large.

Contacts :

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Direction Mobilité – Transports

Laëtitia MOUTERDE-BERNARD – 05 46 30 57 11

Direction de la communication

Virginie FLEURY – 05 46 30 37 15

Mail : maiavelo@agglo-larochelle.fr

Page web : maiavelo.agglo-larochelle.fr



Mai à vélo : du 1er au 31 mai 2022

Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des sports.

Objectif : rassembler toutes les actions entreprises localement, sur tout le territoire, pour promouvoir la pratique du vélo, sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre, à travers des événements cyclables, pédagogiques et populaires.

www.maiavelo.fr